



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Septembre 2012

Date de la convocation 19 Septembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Nébian
<p>PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.MALBEC Sylvain, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERES Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p>PROCURATIONS :</p> <p>Mme FABRE Maryse à M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.SAN MARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.BILHAC Christian à M.AZAM Joël, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

Objet : Convention d'objectifs et de financement du Fond d'Accompagnement Complémentaire à l'Enfance et à la Jeunesse (FACEJ).

Monsieur BRUN informe les membres du Conseil Communautaire que lors du suivi du Contrat Enfance Jeunesse et après étude de la situation du Service d'Accueil Régulier Familial, il apparait que la Communauté de Communes du Clermontais rentre dans les critères lui permettant d'obtenir un Fonds d'Accompagnement Complémentaire exceptionnel de la Caisse d'Allocations Familiales.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20121003-2012-09-26-01-DE
Date de télétransmission : 11/10/2012
Date de réception préfecture : 11/10/2012

Il précise que ce dispositif permet d'apporter un soutien financier à des structures qui répondent à des besoins de territoire spécifiques non pris en compte par le Contrat Enfance Jeunesse et induisant des difficultés de fonctionnement (zone rurale, accueil d'enfants sur des horaires atypiques, sur des horaires irréguliers, ...). Après signature d'une convention d'objectifs, celui-ci s'élèverait pour l'année 2012 à un montant de 21 716 €.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la signature d'une convention d'objectifs afin d'obtenir un Fonds d'Accompagnement Complémentaire à l'Enfance et à la Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2012 pour un montant de 21 716 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.